

**DIRECTIVE
TO THE
INTERNATIONAL MISSISQUOI BAY STUDY BOARD**

The purpose of this directive is to establish and direct the International Missisquoi Bay Study Board to examine and report to the International Joint Commission on the matters raised by the governments of Canada and the United States in letters to the Commission dated August 1, 2008, respectively (copies attached).

The governments of the United States and Canada support the efforts of Quebec and Vermont to accelerate phosphorus reductions through effective management planning and implementation of pollution prevention actions, especially concerning non-point source nutrient loading. Considerable work in this regard has been carried out in recent years in Quebec. Pursuant to this reference, the Commission has been asked to help coordinate a number of tasks on the U.S. side of the border to complement the work already completed in Quebec. The Commission has also been asked to compile the outcomes of this work with the outcomes of the work undertaken in Quebec to provide a transboundary picture of the watershed that complements the efforts of Quebec and Vermont in this region.

The mandate of the International Missisquoi Bay Study Board is to assist the Commission in coordinating the work in Vermont called for by the reference and to provide an assessment of the adequacy information base and management programs in place to accelerate phosphorus reductions in the Missisquoi Bay watershed.

The Commission will appoint the members of the Board and Co-Chairs to lead the Board's efforts. The Co-Chairs will be responsible for organizing and executing the work of the Board and for coordinating with and reporting to the Commission. The Board will be binational and multi-disciplinary and comprise an equal number of members from the United States and Canada. Members of the Board will act in their personal and professional capacities and not as representatives of their countries, agencies, organizations, or other affiliations. The Commission will provide guidance to the Board and will pursue resources available from the two Governments to support its efforts (including resource contributions by Board members' agencies). Members of the Board and work groups will be responsible for their own expenses unless otherwise arranged by the Commission.

In addressing issues raised by the Governments, the Board will coordinate its investigations with agencies and organizations in both countries to access the full breadth of available information. It will evaluate and analyze available information, and will inform the Commission of any additional information necessary to address pertinent issues.

The Board will strive to reach decisions by consensus and will notify the Commission of any irreconcilable differences. Any lack of clarity or precision in instructions or directives received from the Commission shall be referred promptly to the Commission.


The Commission stresses the importance of public outreach and consultation. It will be necessary to coordinate such matters with the Commission.

The Board is requested to submit a work plan with associated schedule of activities for the Commission's approval as soon as practicable. In this regard, the Commission will request the assistance of the Board in coordinating work in Vermont as required.

The Board will keep the Commission fully informed of its progress and direction through regular communications with the Commission Secretaries or their designees. The Board will submit progress reports at each Semi-Annual meeting of the Commission for the duration of the study. The Board will submit an interim report no later than November 1, 2009, and its final report no later than October 1, 2011. The final report should contain the Board's findings and conclusions regarding the concerns raised by governments based upon available information.

Approved September 15, 2008

Signed September 30, 2008



Charles A. Lawson
Secretary
United States Section



Murray Clamen
Secretary
Canadian Section

**DIRECTIVE
À L'INTENTION DU
GROUPE D'ÉTUDE INTERNATIONAL SUR LA BAIE MISSISQUOI**

La présente directive a pour objet de créer le Groupe d'étude international sur la baie Missisquoi et de le charger d'examiner les questions que les gouvernements du Canada et des États-Unis renvoient à la Commission mixte internationale dans leurs lettres du 1^{er} août 2008 (copies jointes) et d'en faire rapport à la Commission.

Les gouvernements des États-Unis et du Canada appuient les efforts du Québec et du Vermont en vue d'accélérer les réductions de phosphore par la planification et la mise en œuvre d'une gestion efficace de mesures de prévention de la pollution, notamment la pollution provenant des charges de nutriments de sources diffuses. Des travaux considérables ont été réalisés à cet égard au Québec ces dernières années. Selon le renvoi, la Commission doit aider à coordonner un certain nombre de tâches du côté américain de la frontière pour compléter les travaux réalisés au Québec. Il lui est aussi demandé de compiler les résultats de ces travaux avec ceux des travaux québécois pour fournir un portrait transfrontalier du bassin hydrographique qui apporte un complément aux efforts du Québec et du Vermont dans la région.

Le mandat du Groupe d'étude international sur la baie Missisquoi est d'aider la Commission à coordonner les travaux au Vermont que demande le renvoi et de fournir une évaluation du caractère adéquat des programmes de gestion et de base d'information en place pour accélérer les réductions de phosphore dans le bassin hydrographique de la baie Missisquoi.

La Commission nommera les membres du Groupe d'étude et les coprésidents qui dirigeront les travaux. Les coprésidents auront la responsabilité de l'organisation et de l'exécution du travail ainsi que de la coordination avec la Commission et de la présentation de rapports à celle-ci. Le Groupe d'étude, binational et multidisciplinaire, sera composé d'un nombre égal de représentants de chaque pays. Ses membres agiront à titre personnel et professionnel et non à titre de représentants de leurs pays, organismes, organisations ou autres associations. La Commission donnera des consignes au Groupe d'étude et cherchera à obtenir des deux gouvernements, y compris des organismes d'appartenance des membres du Groupe d'étude, les ressources nécessaires à ses travaux. Les membres du Groupe d'étude et des groupes de travail assumeront leurs propres dépenses, sauf entente contraire avec la Commission.

Le Groupe d'étude coordonnera avec les organisations des deux pays son examen des questions renvoyées par les gouvernements afin d'avoir accès à toute l'information disponible. Il évaluera et analysera l'information et signalera à la Commission tous autres renseignements nécessaires pour aborder les questions.

Le Groupe d'étude s'efforcera de prendre ses décisions par consensus et informera la Commission de toute divergence insurmontable. Si les instructions ou consignes de la Commission manquent de clarté ou de précision, il en informera celle-ci sans délai.

La Commission insiste sur l'importance d'informer et de consulter le public. Cet aspect devra donc être coordonné avec elle.

Le Groupe d'étude soumettra, dès que possible, un plan de travail ainsi que le calendrier de ses activités et son budget à l'approbation de la Commission. À cet égard, la Commission demandera l'aide du Groupe d'étude pour coordonner les travaux au Vermont selon les besoins.

Le Groupe d'étude tiendra la Commission au courant de ses progrès et de son orientation en communiquant régulièrement avec les secrétaires de la Commission ou leurs délégués. Il soumettra des rapports d'étape à chaque réunion semestrielle de la Commission pour la durée de l'étude. Il soumettra un rapport provisoire au plus tard le 1^{er} novembre 2009 et son rapport final au plus tard le 1^{er} octobre 2011. Le rapport final renfermera les constatations et les conclusions auxquelles arrive le Groupe d'étude, d'après les renseignements disponibles, au sujet des questions renvoyées par les gouvernements.

Texte approuvé le 15 septembre 2008

Signé le 30 septembre 2008

Charles A. Lawson
Secrétaire
Section américaine

Murray Clamen
Secrétaire
Section canadienne